



**Mairie d'AUSSAC-VADALLE**  
61, Rue de la république  
16560 AUSSAC-VADALLE  
Tél : 05 45 20 61 60  
Fax : 09 72 31 00 94

## CONTRAT DE LOCATION Centre Socio-Culturel

Entre la commune d'Aussac-Vadalle, représentée par son Maire, Monsieur Gérard LIOT  
d'une part,  
et  
Madame RIFFE Sylvie domiciliée 19, route de la Duchesse – Ravaud 16560 AUSSAC-VADALLE  
d'autre part,  
Il est arrêté ce qui suit :

Madame RIFFE Sylvie loue le Centre Socio-Culturel le 22 juin 2024, **petite salle, grande salle et cuisine.** (Selon délibérations n° 2015\_38\_5 du 16 septembre 2015 et n° 2021\_10\_2 du 07 décembre 2021).

|                      | Habitants de la commune |         |              | Associations de la commune  | Habitants hors commune |         |              | Auto-entrepreneurs Activité culturelle ou sportive               |
|----------------------|-------------------------|---------|--------------|---|------------------------|---------|--------------|--|
|                      | Grande Salle            | Cuisine | Petite Salle | Gratuit<br>Dans la limite d'un<br>nombre de réservation<br>annuelle | Grande Salle           | Cuisine | Petite Salle | Grande et petite salle<br>15,00 €<br>Mensuel<br>1 journée/hebdo. |
| 1 <sup>er</sup> jour | 90                      | 20      | 30           |   | 180                    | 70      | 80           |  |
| Jour sup.            | 50                      | 10      | 20           |   | 90                     | 40      | 50           |  |
|                      |                         |         |              |   |                        |         |              |  |

\*L'usage de la salle est strictement limité aux jours facturés, énergies en sus selon état des lieux.

Dans tous les cas une attestation d'assurance responsabilité civile valide est obligatoire. Le montant de la location doit être versé à l'ordre du Trésor Public ( $90 \times 1 + 20 \times 1 + 30 \times 1 = \underline{140,00 \text{€}}$ )  
Dépôt de caution obligatoire : 1 000,00 €.

Date & Heure de la prise en charge : vendredi 21 juin 2024 à 14H00

Date & Heure de la remise à disposition de la commune : lundi 24 juin 2024 à 08H30

Objet de la location : repas d'environ 40 personnes

Madame RIFFE Sylvie déclare avoir pris connaissance du règlement et tarifs annexés au présent contrat.

Lu et Approuvé  
Le locataire

*Lu et approuvé*

Le Maire,  
Gérard LIOT

 *Le Maire*

**Il est strictement interdit de modifier les dispositifs de lutte contre l'incendie.**

Les produits d'entretien sont à la charge du locataire.

Les locataires sont informés que le centre socioculturel est loué conformément aux informations du présent imprimé. L'inexactitude des informations fournies entraîne la responsabilité du locataire. La commune d'Aussac-Vadalle se réserve tous droits de poursuite pénale et civile.